



# Les célèbres taxis new-yorkais s'habillent «suisse», désormais

**DESIGN • Une graphiste bernoise de 34 ans a conçu le nouveau logo qui orne, depuis peu, les taxis jaunes de la métropole américaine.**



Ils sont jaunes, ils sont célèbres et ils portent une griffe suisse, désormais: les taxis de New-York. CLAUDIA CHRISTEN

## MICHEL WALTER

Claudia Christen a 34 ans. Elle a grandi à Toffen près de Berne et fait ses études à l'École d'arts visuels de Bienna. Depuis douze ans, elle travaille à New York comme graphiste et photographe et elle vient de se tailler un joli succès. C'est elle en effet qui a dessiné le nouveau visage des taxis de la ville de New York.

Tout a commencé il y a un peu plus d'un an lorsque le célèbre bureau d'arts graphiques Smart Design qui l'emploie a reçu de la mairie de New York le mandat de réaménager l'intérieur des taxis new-yorkais. Il s'agit bien des taxis jaunes («yellow cabs») – il y en a 13 000 – les seuls que l'on peut héler directement dans la rue. (Les autres, souvent plus luxueux, ne prennent des voyageurs que sur réservation téléphonique).

## Manque d'allure

Première constatation de Claudia Christen: l'intérieur laisse évidemment à désirer mais c'est en priorité l'extérieur des taxis qu'il faut améliorer. Le logo (visuel) créé dans les années 70 n'en serait en effet pas vraiment un et il aurait en tout cas peu d'allure.

D'où la proposition de Claudia Christen et de son employeur à la ville de New York (qui accepte): nous sommes prêts à

vous offrir gratuitement un nouveau logo. Smart Design se met au travail et c'est Claudia Christen qui est désignée comme responsable du groupe d'études. On analyse les modèles étrangers, consulte des photos d'archives et revoit même deux films mythiques sur les taxis de New York et d'ailleurs: «Taxi Driver» de Martin Scorsese. Et «Night on Earth» de Jim Jarmush. Mais la tâche n'est pas facile car la ville de New York a aussi ses idées sur le sujet et c'est un va-et-vient entre Smart Design et le maire Michael Bloomberg.

## Sur les portes arrière, un petit bonhomme hèle un taxi

Enfin, après 25 projets, un compromis est trouvé. Sur les portes avant des taxis, la ville de New York impose son logo NYC qu'elle veut désormais placarder sur tous ses «produits». Claudia Christen de son côté fait accepter un grand T majuscule sur fond noir avec le mot taxi écrit en toutes lettres.

Sur les portes arrière, on apposera un petit bonhomme qui hèle un taxi. Avec des informations sur le prix de la course. Enfin, sur les ailes arrière, on reproduira les cases

d'un damier, allusion poétique aux taxis des années 50 qui arboraient ce signe.

Une solution hybride. Comme les moteurs que les taxis new-yorkais devront en principe tous avoir installés sur leurs véhicules d'ici à 2012... Et qui ne plaît que modérément à Claudia Christen.

## Heureuse de l'aventure

Cela dit, la graphiste bernoise est heureuse d'avoir pu participer à cette aventure qui, financièrement, ne lui a rien rapporté. Mais qui lui vaut évidemment une certaine notoriété. Elle s'amuse et est ravie à l'idée que dans beaucoup de films, des millions de spectateurs verront à l'avenir des taxis qu'elle a contribué à façonner graphiquement.

Claudia Christen est donc aussi photographe et dans l'agence Smart Design, elle dirige actuellement le studio photo. Mais elle aimerait devenir bientôt indépendante et elle a d'ailleurs déjà publié un ouvrage («My America») avec un photographe célèbre, Christopher Morris, consacré au président Bush et à ce que Morris appelle «mon voyage personnel en Amérique républicaine». A noter que la transformation des 13 000 taxis de New York pour l'apposition des nouveaux logos a commencé en octobre 2007 et s'est achevée la semaine dernière. I

## NEUCHÂTEL

# Montré du doigt, un prêtre met fin à ses jours

Un prêtre a mis fin à ses jours dimanche soir à Neuchâtel, a indiqué un membre de la famille. Dans une lettre, le prêtre disparu remet en cause la «chasse médiatique» dont il a fait l'objet. La médiatisation des affaires de pédophilie dans l'Eglise catholique est montrée du doigt. «Je ne tiens plus», dit-il écrit dans sa lettre.

Vendredi déjà, l'évêque du diocèse Mgr Bernard Genoud regrettait la «traque sur internet» d'un blog qui visait en particulier ce prêtre neuchâtelois. Un blog par ailleurs mis en évidence dans un quotidien gratuit lémanique.

Juridiquement, ce prêtre n'était poursuivi pour aucune affaire. Alors en poste dans le canton de Vaud, il avait certes été dénoncé en 2001, pour des faits remontant au milieu des années 80, soit avant son ordination à la prêtrise. Mais l'enquête, confiée à la justice fribourgeoise, avait abouti à un non-lieu, les faits étant prescrits.

Vicaire épiscopal du canton, l'abbé Jean-Jacques Martin expliquait dans ces colonnes mercredi dernier que ce prêtre avait «entamé une démarche thérapeutique» – et que trois médecins avaient «tous signé un rapport certifiant que sa situation était sous contrôle». L'abbé Martin précisait que le prêtre avait reconnu «une part de responsabilité» dans ce qui s'était passé à l'époque, «mais pas par rapport à toutes les accusations dont il a fait l'objet».

Dans la paroisse, tout le monde est sous le choc. Les fidèles n'étaient pas au courant de sa situation personnelle, et pour la plupart, appréciaient beaucoup ce prêtre dynamique qui avait un excellent contact avec les gens.

La famille précise par ailleurs qu'elle demandait «le droit à l'oubli». La TSR annonce qu'elle reviendra sur les affaires de pédophilie ce soir dans l'émission Infrarouge, avec notamment Mgr Bernard Genoud et l'avocat genevois Charles Poncet. NWI/L'IMPARTIAL/ATS

## NOTÉ EN MARGE

# Hommage au disparu

## PATRICE FAVRE

Je l'avais connu avant son ordination, et j'avais apprécié sa finesse, son humour caustique, son souci d'une Eglise proche des gens, capable d'inventer de nouveaux gestes pour transmettre la flamme.

Je l'ai retrouvé quelques années plus tard dans un appartement de Fribourg où il s'était réfugié. C'est lui qui avait appelé, car il ne comprenait plus ce qui lui arrivait. Déjà, il parlait d'acharnement médiatique, déjà il dessinait les contours d'une vie sans espoir, sans avenir.

Quelques mois plus tôt, il avait été rattrapé par une lointaine erreur de jeunesse. Une faute pour laquelle la justice l'avait mis en examen, et qui s'était soldée par un non-lieu. Mais il avait perdu sa paroisse, il avait été éloigné de cette Eglise qui était sa vie. «Et maintenant, je fais quoi?», demandait-il sans cesse. L'entretien fut douloureux. Il savait qu'il traînerait cette histoire d'abus sexuels comme un boulet. Mais il ne se voyait pas ailleurs qu'en paroisse, pêcheur mais prêtre quand même.

La vie nous a séparés. J'ai su que ses tentatives hors paroisse avaient été décevantes, et que l'évêque avait accepté sa réintégration, là-bas, discrètement. Et bien entouré. Je l'ai revu pendant les Fêtes, dans la cathédrale de Fribourg. L'évêque célébrait à l'autel, lui était dans les bancs, comme un simple fidèle. Priant. C'était avant le drame de janvier, quand l'horreur d'un curé pédophile a exhumé les vieilles «affaires» du diocèse. Avec des questions justifiées, mais avec la violence d'un rouleau compresseur.

Jusqu'à la chasse médiatique, à la traque sur internet. Jusqu'au geste fatal. Cette société permet tout mais ne pardonne rien. Et chacun porte une part de cet échec. Ne reste, dans cette Eglise de pauvres, que la foi de ce prêtre en un Sauveur venu pour les pêcheurs eux-mêmes. Une espérance pauvre, mais une espérance sûre.

## GENÈVE

# Pas de logement par la faute des voisins

A Genève, la construction de logements est souvent bloquée par des voisins qui n'hésitent pas à abuser des voies de recours pour retarder les échéances. «C'est véritablement une plaie», a déclaré hier le conseiller d'Etat Robert Cramer.

«Il y a un nombre phénoménal de recours contre les plans localisés de quartier et les modifications de zone», a poursuivi le magistrat écologiste, responsable du Département du territoire. Selon lui, les problèmes que rencontrent aujourd'hui les Genevois pour se loger ont pour origine des voisins intransigeants.

Pourtant, les recours ne sont généralement d'aucune

utilité sur le résultat final. «Il est rarissime qu'ils aboutissent», a noté M. Cramer.

Les gens engagent des procédures pour gagner du temps ou pour profiter un an de plus de la vue qu'ils ont depuis chez eux, avec d'ennuyeuses conséquences pour ceux qui cherchent un toit. Des personnes doivent habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail, ce qui est une aberration du point de vue environnemental et du transport, a souligné l'élu. Ces blocages systématiques ont également une influence sur les coûts de la construction, qui ont tendance à prendre l'ascenseur. Pour remédier à cette situation, le

conseiller d'Etat préconise que les promoteurs aillent de l'avant dans la procédure sans attendre le résultat des recours. Il s'agit de l'application de la «clause exécutoire non-obstant recours», dont sont désormais assortis les arrêtés d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ).

Pour les promoteurs le risque est faible, a estimé M. Cramer. Généralement, si les PLQ sont modifiés, ils le sont sur des points mineurs. Et si par hasard le recours aboutit, la seule perte pour le promoteur sera l'investissement qu'il aura engagé pour poursuivre la procédure.

En 2007, sur les 2270 logements potentiels identifiés

dans les plans d'affectation, 1045 étaient bloqués par des recours. Et ceux-ci n'émanent pas d'organisations environnementales ou d'associations de protection du patrimoine mais de voisins dérangés par ces nouvelles constructions près de chez eux.

A Genève, les besoins en nouveaux logements sont pourtant énormes. Le projet d'agglomération prévoit à l'horizon 2030 près de 200 000 habitants supplémentaires dans la région, dont cent mille sur le canton de Genève. Pour parvenir à loger tout le monde, il faudra construire dès aujourd'hui un peu plus de 2000 logements par année. ATS

## EN BREF

### ROUMANIE-BULGARIE

## Les Suisses très sceptiques

La population est encore très sceptique à l'égard de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Selon un sondage de l'institut DemosCOPE, 38% de la population s'y opposent tandis que 39% la soutiennent. Environ un quart des personnes interrogées n'ont pas encore d'avis sur la question, précise le sondage qui paraît aujourd'hui dans le «Blick». Alors que les Démocrates suisses ont déjà annoncé leur intention de référendum sur le sujet, l'UDC en brandit la menace. La population ne conteste en revanche pas l'actuelle libre circulation des personnes. En cas de vote sur le sujet, 56% des sondés glisseraient un oui dans l'urne, 25% un non et 19% ne savent pas encore. ATS